



## Création de Société par Actions Simplifiée

### ATTESTATION DE BLOCAGE DU CAPITAL SOCIAL

La banque ci-après :

CIC LYONNAISE DE BANQUE CIC GRENOBLE ALPES ENTREPRISES, 11 BOULEVARD EDOUARD REY 38000 GRENOBLE déclare et atteste avoir reçu en dépôt la somme de 1 000 €.

SAS LS LOMA elle même représentée par son Président Mr LOCATELLI, représentant de la société 2L MENUISERIE S.A.S., Société par Actions Simplifiée actuellement en voie de formation dont le siège social se situe RUE DE L INDUSTRIE 38120 FONTANIL CORNILLON, déclare que cette somme représente le montant immédiatement libérable de la partie du capital social correspondant aux apports en numéraire de la Société par Actions Simplifiée en formation, ainsi qu'il a été versé par l'ensemble des actionnaires.

Liste des actionnaires	Nombre d'actions	Somme versée
LS LOMA immatriculée auprès du RCS de Grenoble sous le num 889 960 878	600	600 €
Mr Brice ORSET	400	400 €

En conséquence, conformément aux dispositions législatives en vigueur, la somme ci-dessus demeurera bloquée en compte spécial jusqu'à production du certificat d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de la société actuellement en voie de formation. Sans production de ce certificat dans le délai de six mois à compter du dépôt de fonds, la somme susvisée pourra être débloquée :

- soit entre les mains du mandataire désigné par l'ensemble des souscripteurs,
- soit entre les mains du mandataire désigné par décision de justice passée en force de chose jugée.

La présente attestation est établie en triple exemplaire pour faire valoir ce que de droit.

Le 05 novembre 2025

Le déposant  
("lu et approuvé" + signature)

JST14